

Evaluation d'expérimentations article 51 de rémunération alternative à l'acte - Projet ERA2

Code projet : ERA2

Equipe : Anissa Afrite, Damien Bricard, Guillaume Chevillard, Nicolas Célant, Cécile Fournier, Lucie Michel, Julien Mousquès (Irdes), Carine Franc (Cesp, Inserm UMR 1018, Irdes), Anne Laure Samson (Lem UMR 9221, Université de Lille)

Collaborations extérieures : Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations (Cesp), Inserm UMR 1018 ; Université de Lille - Lille Economie Management (Lem) UMR 9221

Période de réalisation : 2018-2023

Contexte et objectifs

Le ministère de la Santé, dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé et au travers de l'article 51 de la LFSS 2018, a introduit la possibilité de déroger de façon expérimentale aux règles tarifaires et de financements de droit commun et/ou à des dispositions organisationnelles, pour une durée maximale de cinq ans (2019-2023). Un fonds pour l'innovation du système de santé (FISS), piloté par une gouvernance spécifique, a été mis en place. Deux grandes modalités d'expérimentation sont prévues : celles ayant une visée nationale et portées par l'intermédiaire d'une direction centrale du ministère de la Santé, une ARS, ou l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam), et celles ayant une visée loco-régionale et portées par l'intermédiaire d'une ARS.

L'Irdes a été chargé par l'Assurance maladie et le ministère de la Santé de mettre en place un programme d'évaluation pour deux des expérimentations nationales: (1) l'incitation à la prise en charge partagée (IPEP), c'est-à-dire des contrats d'intéressement sur les éventuels gains d'efficacité à partir d'indicateurs cibles de qualité et de dépense à destination de groupements d'acteurs de ville et hospitaliers pour une population couverte donnée ; (2) le paiement en équipe de professionnels de santé (PEPS), c'est-à-dire rémunération collective en exercice pluriprofessionnel, forfaitaire et substitutif de la rémunération à l'acte, pour des populations, professionnels et actes donnés.

Ces deux expérimentations visent à améliorer, grâce à l'intégration et la coordination des acteurs, l'efficacité des parcours pour les patients. Les enjeux de l'évaluation sont relatifs à la mesure de l'impact et aux enseignements qui pourront être tirés en matière de reproductibilité et de changement d'échelle

Méthodologie

L'évaluation s'appuiera sur une méthode mixte associant plusieurs registres et démarches de recherche évaluatives, à partir d'approches qualitatives inductives (interview et observation des acteurs), quantitatives exploratoires (enquête des groupements par questionnaire), quantitatives confirmatoire (design quasi expérimentaux de mesure d'impact), afin : (1) d'appréhender les enjeux auxquels les expérimentations répondent (stratégique) et le contexte au sein duquel les groupements ou organisations s'inscrivent (contexte) ; (2) de qualifier les moyens mis en œuvre et les mécanismes causaux (intervention) ; (3) d'étudier les organisations et leur fonctionnement (structure, processus) et la mise en œuvre de l'intervention au sein des groupements ou organisations, l'engagement et les usages des/par les acteurs (implantation) ; (4) de mesurer les impacts (effets).

Avancement du projet

L'expérimentation est dans une phase de co-construction avec des sites pilotes. La mise en œuvre auprès de sites ou groupements volontaires et retenus est prévue pour le courant de l'année 2019. Le programme d'évaluation débutera également en 2019.